

PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Préfecture

11 JUIN 2018

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation
et de l'Environnement
Mission Environnement et Enquêtes publiques

Affaire suivie par : Mme Evelyne PERFETTO

Tél. : 04.84.35.42.47

Courriel : evelyne.perfetto@bouches-du-rhone.gouv.fr

Le Préfet de la région Provence
Alpes Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

à
Monsieur le Maire de LA FARE-LES-OLIVIERS
Hôtel de Ville
Place Camille Pelletan
BP 39
13580 – LA FARE-LES-OLIVIERS

(à l'attention de M. MARINIELLO)

Objet: Enquête publique portant sur la demande de permis de construire déposée par la société «ENERGREEN» pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant des panneaux photovoltaïques, une clôture, un poste de livraison et un poste de transformation sis lieux-dits «Les Bons Enfants» et «Les Craus», à La Fare-les-Oliviers.

P.J. : 1 arrêté, 1 avis d'enquête, 1 registre, 1 dossier.

Par arrêté du 08 juin 2018, j'ai prescrit l'ouverture de l'enquête publique définie en objet, qui se déroulera du 28 juin au 31 juillet 2018 inclus en votre mairie. Dans cette perspective, je vous adresse, sous ce pli, un exemplaire dudit arrêté, accompagné du dossier d'enquête publique, d'un avis d'enquête, et d'un registre d'enquête.

Je vous remercie de veiller à la bonne exécution des dispositions contenues dans cet arrêté.

Un avis sera publié suivant les dispositions de cet arrêté; mes services ont mis en oeuvre son insertion dans la presse ainsi que sa publication sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Je vous rappelle également que l'avis d'enquête ci-joint doit impérativement faire l'objet d'une publication en mairie, par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé, **impérativement du 13 juin au 31 juillet 2018 inclus**. Au terme de l'enquête, vous voudrez bien établir et m'adresser un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité.

Par ailleurs, en application de l'article R 123-13 du code de l'environnement, pour les enquêtes publiques dont l'avis d'ouverture est publié à compter du 1^{er} mars 2018, les observations et propositions écrites transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet de la préfecture des Bouches-

1/2

du-Rhône, dans les meilleurs délais. A cet effet, je vous remercie de me faire parvenir, de façon hebdomadaire, une copie de ces observations par voie dématérialisée à l'adresse électronique dédiée à l'enquête publique: pref-ep-pvlafarelesoliviers@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

- A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions vous sera transmise pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau de
l'Utilité Publique
Conservation et Environnement

Patrick PAYAN